Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2023

Affichage: 06/09/2023

N° 2023 / 051



REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 05 septembre 2023

Nombre de Membres afférents au	Nombre de Membres présents	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont
Conseil Municipal	à la séance	pris part à la délibération
19	16	17

Date de la convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 31 août 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le cinq septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trente-et-un août deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame DECURE Mélanie

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Absents non-excusés :

Monsieur PELFRÈNE Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur DELAMARE Dominique a été nommé secrétaire de séance.

<u>2023 / 051 – NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT</u> AUPRÈS DE L'ADICO DANS LE CADRE DU RGPD

Monsieur le Maire rappelle que l'article 37 du RGPD rend obligatoire la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO), notamment lorsqu'un traitement de données personnelles est effectué par une autorité ou un organisme public. Cette obligation concerne donc toutes les collectivités territoriales, quelle que soit leur taille.

La commune de Roumare a adhéré à l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités) et l'a nommé comme DPO. Suite à l'élection de juin 2023, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur POTHÉRAT Frédéric délégué titulaire et Madame SAHUT Géraldine déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉSIGNE :

- Monsieur POTHÉRAT Frédéric en qualité de délégué titulaire auprès de l'ADICO
- Madame SAHUT Géraldine en qualité de déléguée suppléante auprès de l'ADICO.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Jean-Paul COUILLER

